

économie
société
environnement
société
économie
environnement
société



**MERCIER –
HOCHELAGA-
MAISONNEUVE**

Bilan du Plan local de développement durable 2011 | 2015

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPÔLE DURABLE



BILAN DU PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MERCIER–HOCHELAGA- MAISONNEUVE

2011 | 2015

Le Plan de développement durable de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 2011 | 2015 est construit autour du volet social ainsi que de trois orientations, tous issus du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 | 2015, soit :

- améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);
- assurer la qualité des milieux de vie résidentiels;
- pratiquer une gestion responsable des ressources.

o

<p>ORIENTATION</p> <p>Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>ORIENTATION</p> <p>Pratiquer une gestion responsable des ressources</p>
<p>OBJECTIF</p> <p>Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990</p>	<p>OBJECTIF</p> <p>Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000</p>
<p>ACTION</p> <p>2 Réduire la dépendance à l'automobile</p>	<p>ACTIONS</p> <p>22 Implanter des mesures de réduction à la source</p> <p>23 Implanter des mesures de récupération et de valorisation</p>
<p>ORIENTATION</p> <p>Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels</p>	<p>Volet social</p>
<p>OBJECTIF</p> <p>Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en s'adressant principalement aux Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la ville chaque année</p>	<p>ACTIONS</p> <p>35 Être solidaire</p> <p>36 Être équitable</p> <p>37 Assurer la relève</p>
<p>ACTIONS</p> <p>15 Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur</p> <p>16 Valoriser Montréal comme milieu de vie familial</p>	

INTRODUCTION

AMÉLIORER LA QUALITÉ
DE L'AIR ET RÉDUIRE LES
ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE

RÉDUIRE DE 30% LES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE
DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE
D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990

ACTION 2

MHM S'EST ENGAGÉ À :

Les mesures en caractère italique sont celles qui ont été jugées prioritaires lors du Sommet sur le développement durable de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve tenu en 2011.

Dans le domaine des transports actifs

- ***Soutenir l'expansion du réseau cyclable sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.***

Depuis 2011, 11,9 km de liens cyclables supplémentaires ont été ajoutés au réseau cyclable afin d'offrir aux citoyens de l'arrondissement une capacité de déplacement en vélo accrue de 30 %.

- ***Soutenir l'implantation de pistes cyclables ayant une meilleure interconnectivité et desservant mieux les pôles attractifs afin de favoriser l'emploi du vélo.***

Les liens cyclables ajoutés au réseau au cours de la période 2011-2015 se connectent tous à des liens existants. Quatre de ces nouveaux liens se connectent à la piste cyclable qui longe la rue Notre-Dame, le seul lien est-ouest qui traverse tout le territoire de l'arrondissement.

L'accessibilité aux pôles attractifs de la rue Ontario et des stations de métro Pie-IX et Cadillac a été améliorée par l'ajout d'un lien cyclable sur les rues de Rouen, De Cadillac et l'avenue Desjardins.

- ***Améliorer la signalisation et la conception des pistes cyclables au profit de tous, autant du point de vue sécuritaire qu'utilitaire.***

Le plan de marquage du viaduc Ontario, réalisé par la ville-centre, constitue un exemple d'amélioration de la signalisation. Préalablement au marquage, l'arrondissement a installé une signalisation permettant aux cyclistes de circuler légalement sur les trottoirs, tout en laissant la priorité aux piétons. Depuis, malgré l'implantation de bandes cyclables sous le viaduc du CP de la rue Ontario (à la limite ouest du territoire), cette signalisation est demeurée en place, ce qui permet aux cyclistes de faire le choix entre le trottoir ou la bande cyclable selon leur degré de confort.

➤ **Améliorer le séquençage des feux de circulation afin de permettre à tous les usagers de la route de franchir les intersections de façon sécuritaire.**

De 2011 à 2015, des mises à niveau des feux de circulation ont été effectuées pour 58 intersections sur le territoire de l'arrondissement. Lors de cette opération, des feux à décompte numérique à l'intention des piétons ont été ajoutés afin d'améliorer leur sécurité aux traverses de rues.

➤ **Considérer les principes de la Charte du piéton lors de la conception et de la planification de travaux.**

Les principes de la Charte du piéton recommandent de concevoir des aménagements routiers et piétonniers qui priorisent le déplacement des piétons comparativement aux autres modes de transport.

À titre d'exemple, l'aménagement de saillies de trottoir aux intersections des rues améliorent la visibilité des piétons et réduisent leur temps d'exposition à la circulation motorisée afin de rendre les traversées de rues plus sécuritaire.

De 2011 à 2015, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a construit 274 saillies de trottoir réparties sur 78 intersections de son territoire.

➤ **Soutenir l'augmentation du nombre de vélos en libre-service BIXI dans l'arrondissement.**

Pour la période couverte par le présent PLDD, 219 vélos BIXI supplémentaires ont été mis à la disposition de la population, soit une augmentation de 83 %. Dix nouvelles stations BIXI ont également été ajoutées, pour un total de 23 endroits sur le territoire, afin d'améliorer l'accessibilité pour les citoyens de ce moyen de transport.

Augmentation du nombre de vélos dans l'arrondissement à travers les années

	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de stations	23	23	21	15	14	13
Nombre de vélos	462	481	378	320	284	262

➤ **Promouvoir les modes de transports actifs en organisant des activités de sensibilisation et de mobilisation populaire.**

Pour la période couverte par le PLDD, l'organisme mandataire du programme Tandem, financé par l'arrondissement, a réalisé dans le cadre de cette mesure les activités de promotion suivantes :

- 26 kiosques de burinage de vélos, pour un total de 215 vélos burinés;
- 14 marches exploratoires, rejoignant ainsi près de 285 personnes;
- 21 ateliers *Se déplacer dans la ville*, rejoignant près de 268 personnes;
- Un audit PPAS (Potentiel Piétonnier Actif et Sécuritaire);
- Une analyse sécuritaire du parc Dézéry-Préfontaine et du lien vert avec le parc Hochelaga, remise au Comité « Aménagement et environnement »;
- Une campagne de sensibilisation, « Bien verrouiller, c'est important! ».

➤ **Améliorer la qualité du pavage des liens cyclables.**

Le pavage de la chaussée a été refait sur trois kilomètres de liens cyclables pour la période de 2011 à 2015 (Voir la carte 1 à l'annexe 1).

Dans le domaine des transports en commun

➤ **Soutenir l'augmentation de l'offre en transport en commun :**

- Dans l'est de l'arrondissement;
- Sur les axes des rues Sainte-Catherine Est et Ontario Est.

Plusieurs représentations ont été effectuées par l'arrondissement auprès de la Société de transport de Montréal (STM), mais nous sommes toujours en attente de résultats.

➤ **Soutenir l'ajout de nouveaux services de transport en commun adaptés, tels que :**

- *Des taxis collectifs (secteurs à faible densité);*
Bien que l'arrondissement ait souhaité ce type d'implantation, la STM a analysé la situation et a jugé qu'elle n'irait pas de l'avant dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
- *Des minibus¹ (secteurs à faible densité ou périodes hors pointes);*
Bien que l'arrondissement ait souhaité ce type d'implantation, la STM a analysé la situation et a jugé qu'elle n'irait pas de l'avant dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
- *Des midibus² (secteurs à faible densité ou périodes hors pointes).*
Bien que l'arrondissement ait souhaité ce type d'implantation, la STM a analysé la situation et a jugé qu'elle n'irait pas de l'avant dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

➤ **Soutenir la STM dans ses démarches visant à améliorer l'accessibilité pour tous aux différents services de transport en commun.**

De 2011 à 2015, l'ensemble des autobus circulant sur le territoire de l'arrondissement ont été rendus accessibles à la clientèle en fauteuil roulant, à l'exception des lignes de navettes « or » (lignes 258 & 259).

L'arrondissement a également offert son soutien à la STM de plusieurs autres façons. En outre, lors de travaux d'amélioration de ses infrastructures sur le territoire de l'arrondissement, celui-ci a offert son support pour la conception et la planification de ses bonifications.

À titre d'exemple, l'implantation d'un ascenseur à la station Honoré-Beaugrand a été planifiée en 2014 pour être réalisée dans la phase 4 du programme *Réno-système* qui se déroulera de 2015 à 2020. L'arrondissement a été associé à la planification et à l'élaboration de ce projet. Le support de l'arrondissement s'est également traduit par un appui à l'amélioration de la signalisation concernant les activités de la STM afin d'améliorer l'efficacité du service des autobus. Par exemple, à la demande de la STM, les zones d'arrêt d'autobus ont été agrandies aux abords des stations de métro et ce, particulièrement lors de la mise en service des autobus articulés.

1 Capacité : 16 personnes assises, 12 personnes debout

2 Capacité : 25 - 35 personnes

Dans le domaine de la gestion du stationnement

- **Améliorer l'accès aux supports à vélo, particulièrement dans les secteurs commerciaux.**

Entre 2011 et 2015, le nombre de places de stationnement pour vélos a généralement augmenté sur le territoire de l'arrondissement, ainsi que dans les secteurs commerciaux³.

Nombre total de places de stationnement pour vélos Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve 2011-2015		
	2011	2015
STM	411	406
Arrondissement	78	162
Stationnement Montréal	200	270
Total	689	838

Nombre de place de stationnement pour vélos dans les secteurs commerciaux Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve 2011-2015		
	2011	2015
STM	252	203 ^{4,5}
Arrondissement	78	126
Stationnement Montréal	200 ⁶	270
Total	530	599

³ Les secteurs commerciaux comprennent celui de la rue Ontario, entre Dézéry et l'avenue Bennett, de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Joliette et Viau, de la rue Sherbrooke, entre le boulevard de l'Assomption et la rue Honoré-Beaugrand et la rue Beaubien, entre le boulevard Langelier et l'avenue de Repentigny.

⁴ Comprend les cases de stationnement pour vélos aux stations Cadillac, Langelier, Radisson et Honoré-Beaugrand.

⁵ En 2015, les supports pour vélos de la station Honoré-Beaugrand (édicule Nord) avaient été retirés en raison des travaux de réfection de la station.

⁶ Il s'agit d'une estimation à partir des données datant de juillet 2012, car il a été impossible pour Stationnement Montréal d'obtenir des données plus anciennes. Il y aurait toutefois eu peu de changements entre 2011 et 2012.

- **Élaborer un règlement obligeant l'installation de supports à vélo à tout nouveau développement dans MHM (commercial ou résidentiel).**

Le règlement exigeant l'installation de supports à vélo était en fait en vigueur depuis le 17 décembre 2001.

L'arrondissement est allé plus loin dans la gestion du stationnement en adoptant certains règlements (voir le prochain point).

- **Autoriser le service d'autopartage dans toutes les zones, sous certaines conditions.**

Depuis le 1^{er} septembre 2015, l'amendement RCA15-27003 au règlement d'urbanisme (01-275) article 132.2, permet le service d'autopartage dans toutes les zones, sous certaines conditions.

Depuis le 1^{er} décembre 2015, l'amendement 01-275-106 du règlement d'urbanisme (01-275) articles 563 et 563.1, réduit le nombre minimal d'unités de stationnement exigé en fonction de la proximité d'une station de métro.

Dans le domaine de l'aménagement urbain

- ***Améliorer la conception des infrastructures, afin qu'elles favorisent la mixité des usages et des transports, plus particulièrement près des stations de métro.***

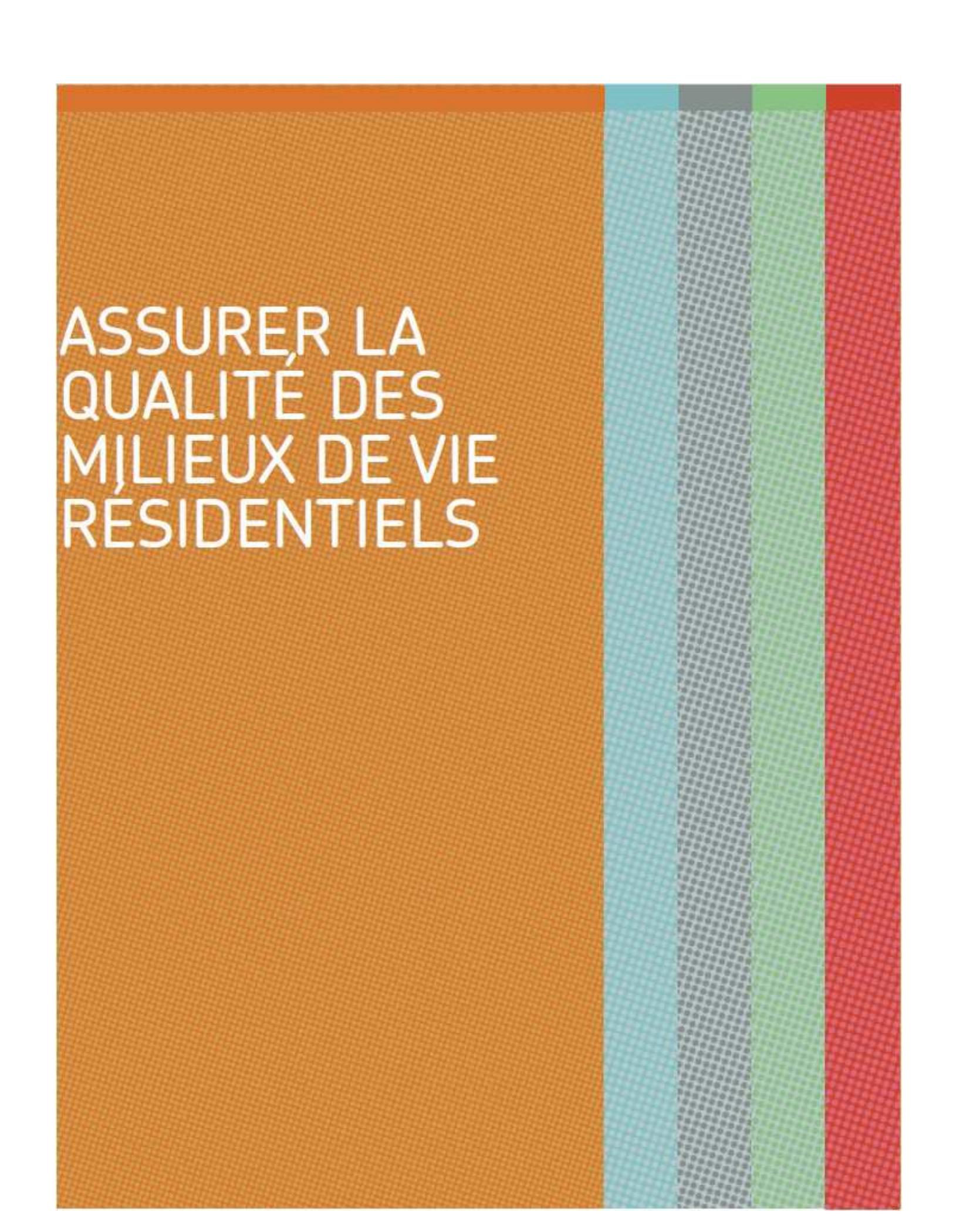
De 2011 à 2015, l'aménagement aux abords de la station de métro Honoré-Beaugrand a été modifié par l'introduction de onze mesures de sécurisation qui ont nécessité un investissement de 163 400 \$ de la part de l'arrondissement. La mise en place de ces mesures a augmenté le confort et la sécurité des usagers et, particulièrement, des piétons à l'approche de cette station de métro.

- **Souscrire au projet de Promenades urbaines dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal.**

La Ville de Montréal a modifié ce programme pour se concentrer sur son projet phare de la promenade urbaine Fleuve-Montagne.

Bien qu'il n'était plus possible de souscrire à ce programme pour la période de 2011-2015, l'arrondissement a mis en œuvre divers projets pour lesquels les objectifs sont les mêmes.

Ainsi, de 2011 à 2015, l'arrondissement a complété l'aménagement de la promenade Luc-Larivée, entre les avenues d'Orléans et Jeanne-d'Arc, et a réalisé l'aménagement de l'antenne ferroviaire Longue-Pointe en piste multifonctionnelle de 0,5 km, entre la rue Viau et l'avenue Bennett.



ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RESIDENTIELS

ASSURER LA QUALITÉ
DES MILIEUX DE VIE
RÉSIDENTIELS

RÉDUIRE DE 25% LE SOLDE
MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL
ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN
S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX
MONTRÉALAIS DE 25 À 44 ANS QUI
QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE⁵

ACTION 15

CONTRIBUER AU VERDISSEMENT ET À LA RÉDUCTION DES ÎLOTS DE CHALEUR

Les mesures en caractère italique sont celles qui ont été jugées prioritaires lors du Sommet sur le développement durable de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve tenu en 2011.

MHM S'EST ENGAGÉ À :

- ***Élaborer un plan d'action global et intégré concernant l'entretien, la revitalisation et la promotion des parcs comme espace de vie.***

Bien que le plan d'action n'a pas encore été élaboré, plusieurs démarches ponctuelles ont été entreprises parallèlement, tel qu'une collecte d'information et des planifications par activité (mise aux normes des terrains de balles, projets MADA, mise aux normes des pataugeoires ou transformation en jeux d'eau, etc.).

- ***Élaborer un plan d'action visant à entretenir et revitaliser les ruelles au sein de l'arrondissement.***

Aucun plan d'action n'a été réalisé au cours de la période concernée par ce bilan. Cependant, durant la période de 2011 à 2015, les citoyens de l'arrondissement ont aménagé 28 ruelles vertes avec l'aide du programme Éco-quartier de l'arrondissement.

- ***Promouvoir l'implantation de murs végétalisés au sein de l'arrondissement.***

Bien que ce soit prévu au programme Éco-quartier, aucune demande d'implantation de mur végétalisé n'a été déposée durant la période couverte par ce bilan.

- ***Promouvoir les gestes écoresponsables, relatifs au verdissement, auprès des gestionnaires d'établissements scolaires et auprès des gestionnaires d'industries et de commerces.***

Quelques petites activités ont été mises en œuvre pour cette mesure par le programme Éco-quartier pendant la période couverte du présent bilan, particulièrement auprès des institutions scolaires.

➤ **Améliorer la couverture forestière au sein de l'arrondissement.**

Le bilan de la plantation et de l'abattage des arbres pour la période couverte par ce bilan est positif avec un ajout de 359 arbres supplémentaires sur le territoire de l'arrondissement.

Cependant, l'analyse des résultats présentés sur le tableau ci-dessous doit prendre en considération les efforts supplémentaires qui furent consentis par l'arrondissement à la lutte à l'infestation de l'agrile du frêne. En effet, un des principaux moyens efficaces dont nous disposons pour lutter contre cet insecte est l'abattage des frênes infectés. Les frênes représentent plus de 30 % des arbres situés sur le territoire. La lutte à cet insecte envahisseur explique l'augmentation importante du nombre d'abattages d'arbres qui ont dû être effectués au cours des dernières années.

BILAN PLANTATION ABATTAGE MHM 2011-2015

Année	Plantation						Plantation total	(-) Abattages (toutes essences)	Écart entre plantation et abattage
	Plan Action Canopée	Div. Parcs		Div. ÉT	ÉQ	BJM			
		En rue	Hors rue	Hors rue	Privé	CSLR			
2011		303			0	0	303	255	48
2012	156	390			0	0	546	235	311
2013	88	698			25	0	811	697	114
2014	183	410			9	70	672	880	-208
2015		988			141	0	1129	1035	94
Grand Total	427	2789			175	70	3461	3102	359

Chiffres qui proviennent du Service des grands parcs de la Ville-centre

Chiffres qui proviennent de la Division des parcs et de l'horticulture de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Chiffres qui proviennent des rapports annuels de l'éco-quartier et du projet Boisé Jean-Milot

➤ **Améliorer l'accès pour tous à des espaces dédiés à l'agriculture urbaine.**

Depuis le 1^{er} septembre 2015, l'amendement RCA15-27003, a. 6 du règlement d'urbanisme (01-275) article 132.1, permet l'instauration de jardins collectifs dédiés à des fins de jardinage, incluant l'agriculture urbaine, sur tout le territoire de l'arrondissement.

➤ **Élaborer un ensemble de modifications réglementaires ayant pour but de favoriser le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur visant :**

- **Une plus grande proportion de verdissement des terrains privés pour les nouveaux projets de construction;**

Depuis le 3 avril 2012, par le biais de l'adoption de modifications réglementaires au règlement d'urbanisme (01-275) articles 387.2.1 à 387.2.7, pour toutes constructions de bâtiment, il y a obligation de végétaliser au moins 20 % de la superficie du terrain recevant ledit bâtiment.

Le 1^{er} décembre 2015 (01-275-106), la surface minimum à végétaliser est passée à 22 %. Des mesures règlementaires ont également été édictées afin d'assurer l'entretien des végétaux, augmenter la canopée et favoriser la végétalisation de toits et murs de bâtiments.

- **La mise en place de mesures de verdissement et ou de récupération des eaux de surface pour tout nouveau stationnement de 5 unités et plus sur le territoire de l'arrondissement;**

Depuis le 3 avril 2012, l'amendement 01-275-74 au règlement d'urbanisme (01-275) article 582.1, prévoit qu'une aire de stationnement asphaltée doit être recouverte de plus de 40 % de sa superficie par un ombrage de la canopée d'arbres densément plantés. Ce même amendement, modifie l'article 588 qui précise que tout dégagement doit être recouvert exclusivement d'éléments végétaux tels que des plantes couvre-sol, arbustes ou arbres.

- **Le revêtement, avec des matériaux de couleur claire, pour les nouvelles aires de chargement, d'entreposage et de stationnement de 5 unités et plus;**

Depuis le 3 avril 2012, l'amendement 01-275-74 du règlement d'urbanisme (01-275) article 582 prévoit les matériaux autorisés (béton gris, dalles et pavés béton de ton pâle, pavé alvéolé et matériaux inerte dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 29) pour recouvrir la surface d'une nouvelle aire de stationnement extérieure visée par la présente section et d'une voie d'accès ou de l'agrandissement d'une telle aire.

Malgré l'article 582, la surface d'une aire de stationnement extérieure visée par la présente section et celle d'une voie d'accès peuvent être recouvertes d'asphalte à la condition que des arbres à canopée dense soient plantés de telle sorte que 40 % de la surface asphaltée du stationnement soit ombragée à maturité de la plantation.

- **L'implantation d'un toit vert ou blanc (toit plat ou en pente) pour tout nouveau développement immobilier et d'un toit blanc lors de rénovation de toiture d'unité résidentielle existante;**

L'introduction de l'article 88.1, via l'amendement 01-275-74 du règlement d'urbanisme (01-275) du 3 avril 2012, oblige pour toute nouvelle construction ou la réfection complète d'un toit d'un bâtiment existant, dont le toit a une pente inférieure à 16,7 % ou à 2 unités à la verticale dans 12 unités à l'horizontale (2:12), l'utilisation des revêtements suivants : 1 – un toit vert, 2 – un matériau de couleur blanche, 3 – un matériau dont l'IRS est d'au moins 56, et 4 – une combinaison des revêtements 1 à 3.

Depuis le 3 juillet 2012, l'amendement 01-275-85 du règlement d'urbanisme (01-275), articles 88.2 et 88.3, autorise l'utilisation exclusive des revêtements réduisant la température des toits (toits verts, matériaux de couleur blanche et/ou avec un IRS d'au moins 56) pour toute réfection partielle d'un toit ayant une superficie de 500 m² ou plus ainsi qu'une pente inférieure à 16,7 % ou 2 unités à la verticale dans 12 unités à l'horizontale (2:12). Cette disposition prévoit que les végétaux composant un toit vert

doivent être maintenus en bon état d'entretien et de conservation et être remplacés au besoin.

Depuis le 6 novembre 2012, l'amendement 01-275-86 du règlement d'urbanisme (01-275), article 88.1, prévoit l'implantation d'un toit vert ou blanc non seulement pour une nouvelle construction, mais également pour l'agrandissement d'un bâtiment principal.

○ **Une meilleure protection des arbres situés sur les terrains privés.**

Depuis le 3 avril 2012, l'amendement 01-275-74 du règlement d'urbanisme (01-275), article 387.1, a été refondu avec l'ajout de dispositions réglementaires supplémentaires afin de mieux protéger les arbres existants lors de la réalisation de travaux de construction sur un terrain privé.

Depuis le 3 avril 2012, jusqu'au 1^{er} décembre 2015, par les amendements 01-275-74, 01-275-95, RCA13-27001, 01-275-95, RCA15-27003 et RCA15-27009 du règlement d'urbanisme (01-275), articles 381 à 381.2, sous réserve de l'article 381.1, les règles d'abattage d'arbres ont été précisées afin de mieux les protéger et au besoin, de les remplacer par la plantation de nouveaux spécimens.

➤ **Prévoir l'implantation de toits verts ou blancs pour les bâtiments municipaux, lors de rénovation ou la construction sur le territoire de l'arrondissement.**

Il n'y a pas eu de construction ou de rénovation d'immeubles municipaux pendant la période de 2011 à 2015 dans l'arrondissement, mis à part la construction de la piscine Annie-Pelletier dans le secteur de Mercier-Est qui a été dotée d'un toit blanc.

➤ **Prévoir la mise en place de mesures de verdissement et/ou de récupération des eaux de surface pour tout nouveau stationnement municipal.**

Il n'y a pas eu de projet nécessitant la construction ou la rénovation d'un stationnement municipal dans l'arrondissement pour la période de 2011 à 2015.

➤ **Promouvoir le verdissement des terrains privés résidentiels.**

De 2011 à 2015, les mandataires du programme Éco-quartier, financé par l'arrondissement, ont vendu aux citoyens de l'arrondissement 175 arbres à coût avantageux par l'entremise du programme « 1 arbre pour mon quartier ».

Ainsi, les citoyens ont planté 175 arbres sur leur propriété privée et du coup, ils ont ainsi contribué à l'amélioration de la canopée.

VALORISER MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE COMME MILIEU DE VIE FAMILIAL

Les mesures en caractère italique sont celles qui ont été jugées prioritaires lors du Sommet sur le développement durable de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve tenu en 2011.

MHM S'EST ENGAGÉ À :

➤ ***Élaborer un ensemble de mesures ayant pour but de favoriser la venue de jeunes familles et d'assurer une certaine mixité sociale, visant :***

- ***La construction de logements, ayant au minimum trois chambres, pour tout nouveau développement immobilier sur le territoire de l'arrondissement.***

L'arrondissement n'a pas le pouvoir pour exiger un mode de tenure (locatif vs possédé) ou des typologies. Néanmoins, dans le cadre des négociations avec les promoteurs, l'arrondissement peut faire inclure un pourcentage de logements adaptés aux familles. Pour ce faire, l'arrondissement s'appuie sur les recommandations du Plan de fidélisation des familles 2014-2017.

- ***La construction de logements abordables, sociaux et communautaires pour tout nouveau développement immobilier sur le territoire de l'arrondissement.***

En août 2012, l'arrondissement s'est doté d'un Plan d'action d'inclusion de logements sociaux et abordables. Ce plan d'action prévoit :

- Un minimum de 15 % de logements sociaux et abordables exigés pour tout nouveau développement immobilier de plus de 100 logements;
- Un minimum de 15 % de logements sociaux et abordables recommandés pour tout nouveau développement immobilier entre 48 et 99 logements.

- ***Améliorer les moyens de communication employés afin de mieux diffuser l'information aux citoyens.***

Afin de contribuer à la valorisation de l'arrondissement comme milieu de vie familial, l'arrondissement a organisé un Sommet de la famille en 2011 afin de prioriser certaines actions liées au bien-être des familles. Les actions retenues par le Sommet concernaient notamment le renforcement du sentiment de sécurité en offrant de l'animation et de la surveillance dans les parcs ainsi que la bonification de l'offre d'activités de loisirs offertes aux enfants accompagnés de leurs parents.

De 2011 à 2015, l'arrondissement a publié annuellement le Cahier *Vivre ici* dans ses deux journaux de quartier, fascicule qui fait office de guide pour les nouveaux résidents emménageant au mois de juillet.

Depuis 2009, l'arrondissement est accrédité *Municipalité amie des enfants*.

Depuis 2011, l'arrondissement participe à l'activité *Découverte de quartier* qui fait la promotion de l'arrondissement aux familles intéressées à établir domicile dans celui-ci. Les personnes qui s'y inscrivent ont l'occasion de faire une visite guidée des lieux en autobus et de découvrir différents lieux d'intérêts et secteurs résidentiels en développement.

Finalement, depuis 2012 l'arrondissement a accru sa présence sur les médias sociaux, entre autres en publiant des photos d'événements familiaux sur sa page web **Flickr**.

○ **Élaborer un plan d'action visant à accroître les mesures d'apaisement de la circulation sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.**

Aucun plan d'action n'a été réalisé. Toutefois, durant la période 2011-2015, l'arrondissement a aménagé 130 dos d'âne, principalement à proximité des établissements scolaires.

Durant la période couverte par le présent bilan, l'arrondissement a également réalisé certaines études qui serviront à l'élaboration de son plan local de déplacements. Une ressource supplémentaire dédiée est d'ailleurs prévue à partir de janvier 2016 pour réaliser le plan local de déplacements.

L'arrondissement a également travaillé, durant la période couverte par le présent bilan, à l'implantation de trois quartiers verts qui comprend un abaissement de la vitesse permise de 40 à 30 km/h sur les rues locales.

➤ **Promouvoir les gestes éco responsables, l'intégration au voisinage et l'implication dans l'organisation d'événements communautaires, auprès des gestionnaires d'industries et de commerces.**

Les organismes partenaires du programme Éco-quartier, financé par l'arrondissement, ont organisé pour la période de 2011 à 2015 sur l'ensemble du territoire 16 campagnes de promotion auprès des ICI (industries, commerces et institutions) sur de gestes écoresponsables comme la collecte des matières recyclables, des résidus alimentaires et des cartouches d'encre.

➤ **Promouvoir et soutenir l'organisation d'événements communautaires de type « fêtes de quartier ».**

Les organismes partenaires du programme Éco-quartier, financé par l'arrondissement, ont participé, avec les comités de citoyens, à l'organisation et la tenue de plus de 12 fêtes de quartier sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement pour la période de 2011 à 2015.

La section événements spéciaux de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement a soutenu pendant cette même période des événements communautaire selon le décompte suivant et selon l'année :

2011 : 6
2012 : 7
2013 : 8
2014 : 7
2015 : 9

➤ **Améliorer l'offre aux équipements et installations permettant l'organisation d'activités pour les jeunes.**

Pendant la période couverte par le bilan, l'arrondissement a réalisé de nombreuses améliorations sur ces installations et équipements sportifs et culturels destinés à la population et particulièrement aux jeunes.

En voici quelques exemples pour les installations et équipements sportifs :

2013 : Piscine Paul-Émile Sauvageau. L'ancienne piscine et pataugeoire Taillon a complètement été refaite afin d'être fonctionnelle et sécuritaire pour le bénéfice des usagers.

2014 : Travaux de rénovation au Chalet du parc Rougemont. Le chalet a complètement été refait et agrandi afin de répondre aux besoins actuels. Suite à ces travaux, la maison des jeunes « La Piaule » a déménagé dans ce chalet. De plus, la petite pataugeoire pour enfants qui était devenu désuète a été remplacée par un jeu d'eau.

2014 : Construction de la nouvelle piscine intérieure Annie-Pelletier desservant le secteur de Mercier est. Il n'y avait pas de piscine intérieure dans ce secteur auparavant.

2015 : Construction d'un nouveau chalet au parc Lalancette afin de remplacer l'ancien qui était devenu désuet. De nouveaux locaux ont été aménagés pour répondre aux besoins des organismes communautaires qui utilisent cet édifice.

2015 : Mise aux normes du système de réfrigération de l'aréna Clément-Jetté. L'intérieur de l'aréna a également été rafraîchi avec une nouvelle peinture.

2013-2015 : Centre Pierre-Charbonneau. Plusieurs travaux de rénovation ont été effectués sur les installations sportives et le bâtiment afin d'améliorer le confort des usagers de ce centre sportif et culturel. En autres, certains équipements sportifs ont été bonifiés, comme le remplacement du plancher du gymnase et la reconstruction de la fosse à saut en longueur.

Voici d'autres exemples d'amélioration des équipements et installations culturelles :

Réalisations 2011 à 2015

Bibliothèque Hochelaga

- Aménagement d'un coin pour tout-petits

Bibliothèque Maisonneuve

- **2011** : Réaménagement de l'espace pour les tout-petits
- **2015** : Nouveau mobilier pour l'accueil des classes

Maison de la culture Maisonneuve

- La réalisation d'un studio d'enregistrement qui a permis une collaboration avec l'école secondaire Chomedey pour l'enregistrement de projet « Slam »
- L'achat d'équipement audio-visuel pour permettre de faire du cinéma plein air
- *Petits Bonheurs* a acheté des instruments de musique, projet « danse en Famille »

Maison de la culture Mercier

- Achats de marchepieds pour atteindre les fontaines d'eau et les lavabos dans les toilettes hommes et femmes
- Achats de paniers de rangements pour l'accueil des CPE
- Achats et installation d'une bibliothèque avec livres et jeux afin de faire patienter les jeunes plus facilement avec un spectacle

➤ **Promouvoir le maintien des navettes fluviales existantes**

Aucune action n'a été réalisée pour cette mesure pendant la période visée par le plan.

➤ **Promouvoir la création d'un nouveau lien fluvial entre l'arrondissement et le centre-ville (durant les heures de pointe).**

Aucune action n'a été réalisée pour cette mesure pendant la période visée par le plan.



PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

PRATIQUER UNE
GESTION RESPONSABLE
DES RESSOURCES

RÉCUPÉRER 80% DES MATIÈRES
RECYCLABLES ET ORGANIQUES,
DES RDD⁸, DES RÉSIDUS DE CRD⁹
ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019,
COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION
DE MONTRÉAL

ACTION 22

IMPLANTER DES MESURES DE RÉDUCTION À LA SOURCE

ACTION 23

IMPLANTER DES MESURES DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION

Les mesures en caractère italique sont celles qui ont été jugées prioritaires lors du Sommet sur le développement durable de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve tenu en 2011.

MHM S'EST ENGAGÉ À :

Dans le domaine de la réduction à la source

➤ Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables par l'arrondissement.

Au cours des années de 2011 à 2014, l'arrondissement a organisé plus de 15 consultations et/ou séances d'information publiques et plus de 76 événements divers (conférences de presse, inaugurations, etc.) qui comprenaient plusieurs pratiques écoresponsables. Les types de pratiques écoresponsables pouvaient varier, mais consistaient principalement à favoriser la consommation d'eau potable courante (pas d'offre d'eau embouteillé), à bannir les verres en plastique no. 6 (styromousse), à utiliser des verres et de la vaisselle recyclable pour la nourriture et les boissons à servir sur place lorsque nécessaire, à l'emploi de fournisseurs locaux de proximité, le choix de salles accessibles aux usagers du transport en commun était favorisé, les pochettes de plastique pour l'accréditation des journalistes et autres participants étaient réutilisables.

Pour la période de 2013 à 2015, les mandataires du programme Éco-quartier ont également accompagné plus de 28 événements écoresponsable (ex : Fête de quartier, forum de consultation populaire, AGA d'organismes communautaires) tenus sur le territoire de l'arrondissement.

De plus, l'organisme mandataire du programme Éco-quartier a créé en 2015 un guide pratique et de formation sur les événements écoresponsables à l'intention des organismes et comités de fêtes de citoyens pour l'organisation de leurs événements écoresponsables.

➤ **Promouvoir la réduction de la consommation d'eau et de bouteilles de plastique, en :**

- **Soutenant la mise en place de programmes de sensibilisation et de réduction à la source dans les écoles, les coops, les organismes, etc.**

Durant les saisons estivales de 2011 à 2015, le Service de l'eau de la Ville de Montréal a financé l'encadrement et l'engagement de patrouilleurs bleus qui ont été actifs sur le territoire de l'arrondissement pour une période de 3 à 4 semaines. Au cours de leurs activités de sensibilisation auprès de la population, ils insistaient sur la promotion de la consommation de l'eau potable courante au détriment de l'eau en bouteille.

- **Incitant le Service de l'eau à faire la promotion de la consommation de l'eau municipale comme alternative aux bouteilles d'eau.**

(Voir réponse précédente)

- **Bonifiant les opérations de sensibilisation auprès des citoyens de l'arrondissement.**

De 2011 à 2015, les mandataires du programme Éco-quartier ont utilisé les services de patrouilleurs bleus dans tous les districts de l'arrondissement pour une période de trois semaines pendant la saison estivale pour faire de la sensibilisation auprès de la population de moyens pour économiser l'eau potable. Durant cette période, les patrouilleurs ont sensibilisé plus de 3426 citoyens.

- **Favorisant l'achat de barils de récupération d'eau de pluie via les éco-quartiers**

De 2011 à 2015, 99 barils de récupération d'eau ont été vendus aux citoyens de l'arrondissement dans le cadre des activités de sensibilisation à la réduction de la consommation d'eau potable du programme Éco-quartier.

➤ **Soutenir les démarches de diminution du suremballage dans les commerces.**

Aucune activité majeure n'a été répertoriée pour cette mesure pendant la période couverte par le présent bilan.

Dans le domaine du réemploi

➤ **Promouvoir et soutenir l'organisation d'événements communautaires de type « bazars ».**

Dans le cadre du programme Éco-quartier, financé par l'arrondissement, huit événements du genre « bazar » du réemploi ont été tenus de 2011 à 2015 lors de fêtes de quartier pendant la saison estivale. Lors de ces événements, de 20 à 34 tables étaient mises à la disposition des participants afin qu'ils puissent se départir d'objets pour leur donner une seconde vie.

Dans le domaine du recyclage

➤ **Élaborer un plan d'action visant l'implantation du recyclage dans les lieux publics.**

Des réflexions ont été tenues sur ce thème au sein de l'arrondissement par l'administration municipale et des associations communautaires et commerciales (par exemple : TQHM, SDC Promenades Hochelaga-Maisonneuve, etc.) sans que la réalisation d'un tel plan, souhaité par beaucoup, ne se concrétise.

- **Promouvoir l'obtention d'une « certification verte » auprès des commerces, organismes, etc.**

En 2011, 331 commerces et/ou organismes ont été approchés par les mandataires du programme Éco-quartier, financé par l'arrondissement, pour participer au programme « ICI On recycle ».

- **Soutenir la réalisation de concours « verts » au niveau des 3RVs dans les écoles, organismes, etc.**

Il n'y a pas eu de réalisations notables pour cette mesure.

- **Examiner le principe d'îlots recycleurs.**

En 2011-2012, un îlot recycleur a été mis à l'essai sur la rue Bennet, au coin de la rue Sainte-Catherine, avec la collaboration d'un commerce et sous la supervision d'Éco-quartier de Maisonneuve-Longue-Pointe (MLP). Après quelques tentatives d'ajustements, l'îlot a été retiré en 2012 car le tri à la source n'était pas effectué correctement et le taux de contamination était élevé.

- **Revoir le règlement sur le recyclage afin d'augmenter le taux de recyclage de l'arrondissement.**

Aucune action n'a été réalisée durant la période couverte par le présent bilan. Les arrondissements ont très peu de prise sur la modification de la réglementation concernant le recyclage. D'ailleurs, depuis 2015, dans le cadre de la Réforme du financement des arrondissements, l'ensemble des compétences en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles relève du Conseil municipal de la Ville de Montréal.

- **Prolonger la participation de l'arrondissement au programme de la Table pour la récupération hors foyer.**

En 2011, 149 commerces de types restaurants, bars et hôtels ont profité de ce programme d'aide financière pour implanter la collecte des matières recyclables avec l'obtention de 261 bacs de collecte de matières recyclables.

Il n'y a pas eu d'autres interventions par la suite dans le cadre de ce programme qui a pris fin en 2013.

Dans le domaine de la valorisation

Compostage

- **Favoriser l'achat de composteurs domestiques via les éco-quartiers.**

Pendant la période de 2011 à 2015, 190 composteurs domestiques ont été vendus à des citoyens à un coût réduit dans le cadre d'activités de formation sur le compostage domestique via le programme Éco-quartier.

- **Soutenir la pratique du compostage chez les membres des jardins communautaires.**

De 2011 à 2015, 5 sites de compostage communautaire, appuyés par le programme Éco-quartier, ont été établis et utilisés par les membres de jardins communautaires.

Résidus verts

➤ **Améliorer la campagne d'information sur la collecte des résidus verts.**

Depuis 2011, l'arrondissement a diffusé 10 communiqués en lien avec la collecte des résidus verts qui a lieu quelques semaines à l'automne et au printemps, ainsi que la collecte des sapins de Noël en début d'année. Cette information a aussi été diffusée sur le site Internet de l'arrondissement et mise de l'avant par l'utilisation de boutons visuels.

➤ **Promouvoir la récupération des résidus verts dans des contenants en papier, en carton ou autre contenant compostable.**

Peu d'activités ont été réalisées en ce sens pendant la période couverte par ce bilan.

Dans le domaine des Résidus domestiques dangereux (RDD)

➤ **Améliorer les collectes de RDD en augmentant leur fréquence.**

La fréquence des collectes de RDD n'a pas été augmentée, mais la localisation des lieux de rassemblement des citoyens pour les journées de collecte a été revue afin d'en faciliter l'accès.

➤ **Prévoir une campagne d'information sur les différents services offerts aux citoyens en ce qui à trait à la collecte des RDD.**

Depuis 2011, l'arrondissement a émis 12 communiqués en lien avec les collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux. Ces communiqués ont été accompagnés de publicités dans les journaux locaux et, comme pour la collecte des résidus verts, de boutons visuels sur le site Internet de l'arrondissement. Un dépliant d'information sur les RDD, créé par la ville-centre, est également offert au bureau Accès Montréal et distribué par l'Éco-quartier.

L'arrondissement a financé en 2015 la production d'un document réalisé par l'organisme *Y'a QuelQu'un l'aut' bord du mur* (YQQ), dans le cadre du programme Éco-quartier de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, qui répertorie les lieux de récupération et de réemploi des RDD et des biens de consommation.

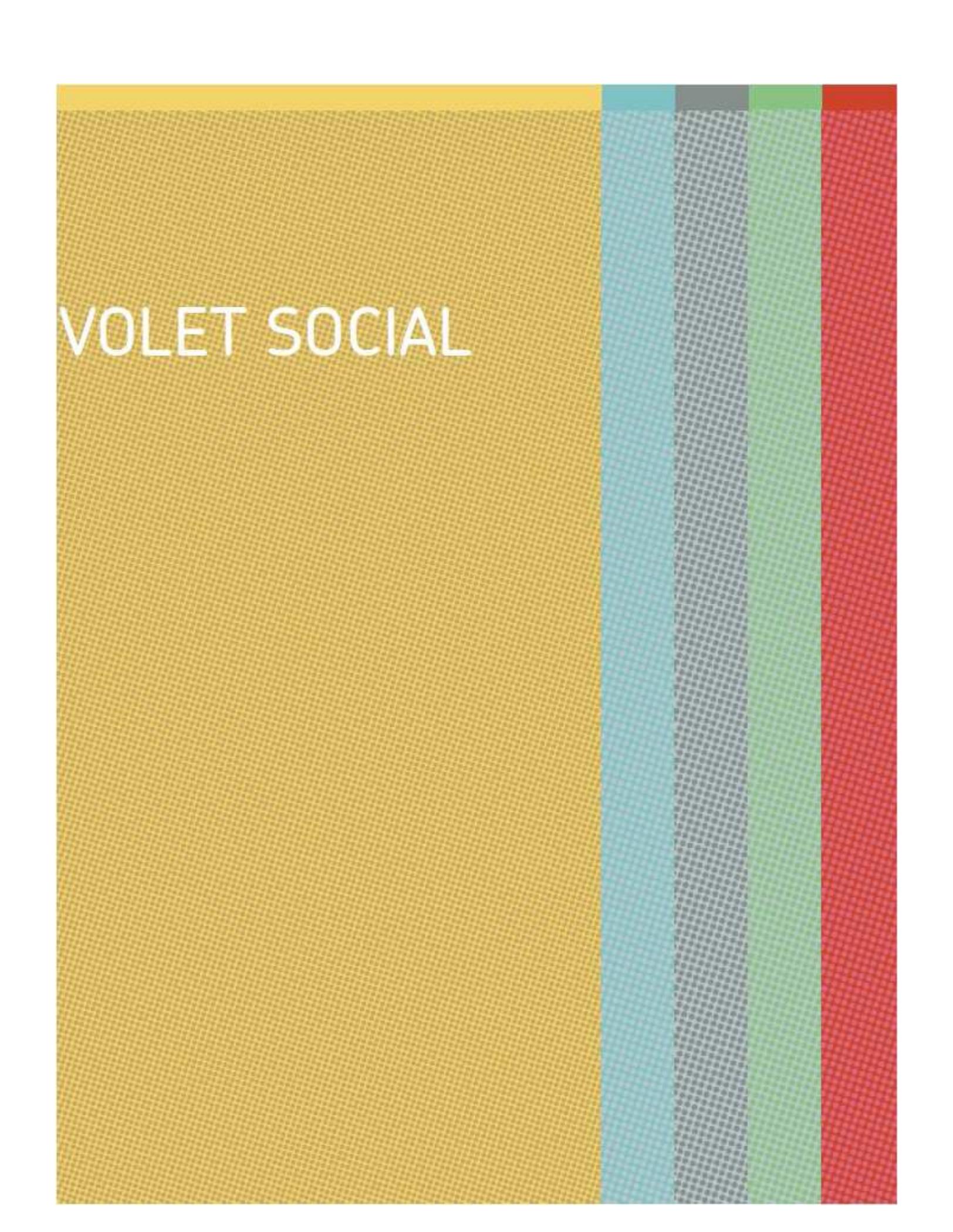
➤ **Promouvoir auprès des commerçants, l'établissement de points de chute de RDD dans leurs établissements.**

Avec l'application progressive du règlement de la responsabilité élargie des producteurs depuis 2012, les commerces sont tenus de récupérer les RDD qu'ils mettent en marché. Ainsi, il n'a pas été nécessaire de faire la promotion de points de chute de collecte de RDD dans les établissements.

Dans un domaine plus général

➤ **Soutenir l'implantation d'un Écocentre dans l'arrondissement.**

L'arrondissement a offert son soutien au Service de l'environnement de la ville-centre qui est responsable de la planification et de la réalisation de ce projet. Il s'agit toujours d'un dossier prioritaire pour l'arrondissement.



VOLET SOCIAL

VOLET SOCIAL

ACTIONS

35 » Être solidaire

36 » Être équitable

37 » Assurer la relève

Tous les objectifs proposés dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 prennent en compte les trois dimensions du développement durable: environnementale, sociale et économique. Plus particulièrement, la dimension sociale est abordée en accordant une place à la famille et à la qualité du milieu de vie. Pour bonifier cette dimension du développement durable, des actions supplémentaires sont proposées au regard des valeurs de solidarité et d'équité et du défi de la relève.

ACTION 35

ÊTRE SOLIDAIRE

MHM S'EST ENGAGÉ À :

- **Promouvoir l'économie sociale selon le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable.**

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a démontré sa volonté d'encourager un partenariat avec les acteurs de l'économie sociale en proposant d'adopter, le 1^{er} décembre 2015, une motion par laquelle le conseil d'arrondissement demande à tous ses directeurs de service, pour des acquisitions de biens et services généraux de gré à gré inférieurs à 25 000 \$ qui ne sont pas régis par des ententes-cadres, de solliciter des prix à des fournisseurs d'économie sociale montréalais.

ACTION 36

ÊTRE ÉQUITABLE

MHM S'EST ENGAGÉ À :

- **Poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**

En 2012, l'arrondissement s'est doté d'une stratégie d'inclusion en adoptant un plan d'action pour l'inclusion des logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels.

L'arrondissement a également été très actif à ce titre pendant cette période via les activités de la Direction de la culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) qui sont décrits dans la mesure suivante.

- **Collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.**

La Direction de la culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a conduit plusieurs programmes en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pendant la période de 2011 à 2015. De plus, de nombreux projets à l'intérieur de ces programmes ont concerné une clientèle de citoyens visée par l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

Voici la liste des programmes, le nombre de projets et les aides financières totales supportés par la DCSLDS pendant la période visée par ce bilan (voir tableau détaillé à l'Annexe 2) :

- 101 projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec une enveloppe budgétaire 2 370 101 \$ de l'entente Ville-MTESS;
- 17 projets de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue avec une aide financière de 349 950 \$;
- 18 projets d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans avec une aide financière de 87 467 \$;

- De plus, de 2011 à 2015, la DCSLDS a supporté une démarche de revitalisation urbaine intégrée dans les quartiers de Hochelaga et Mercier-Est avec une aide financière de plus de 1 077 169 \$;
- Finalement, 400 915 \$ ont été utilisés par la DCSLDS pour appuyer 3 tables de quartiers de l'arrondissement dans le cadre de l'initiative montréalaise de soutien au développement local pendant la même période.

➤ **Réviser le plan d'action triennal en accès à l'égalité en emploi.**

Le plan d'action triennal en accès à l'égalité en emploi 2012-2015 a fait l'objet d'un bilan qui a été incorporé au Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 de l'arrondissement.

ACTION 37

ASSURER LA RELÈVE

MHM S'EST ENGAGÉ À :

➤ **Poursuivre le Plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre.**

Pour ce qui est du Plan de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, la Division des ressources humaines de l'arrondissement fait, à chaque départ définitif, l'analyse de nos besoins et la revue de la structure et des activités pour la saison. Des formations sont également allouées selon les besoins (aqueduc et chauffeurs).

➤ **Encourager l'engagement des jeunes montréalais, issus notamment des communautés culturelles, par des activités et des emplois en environnement.**

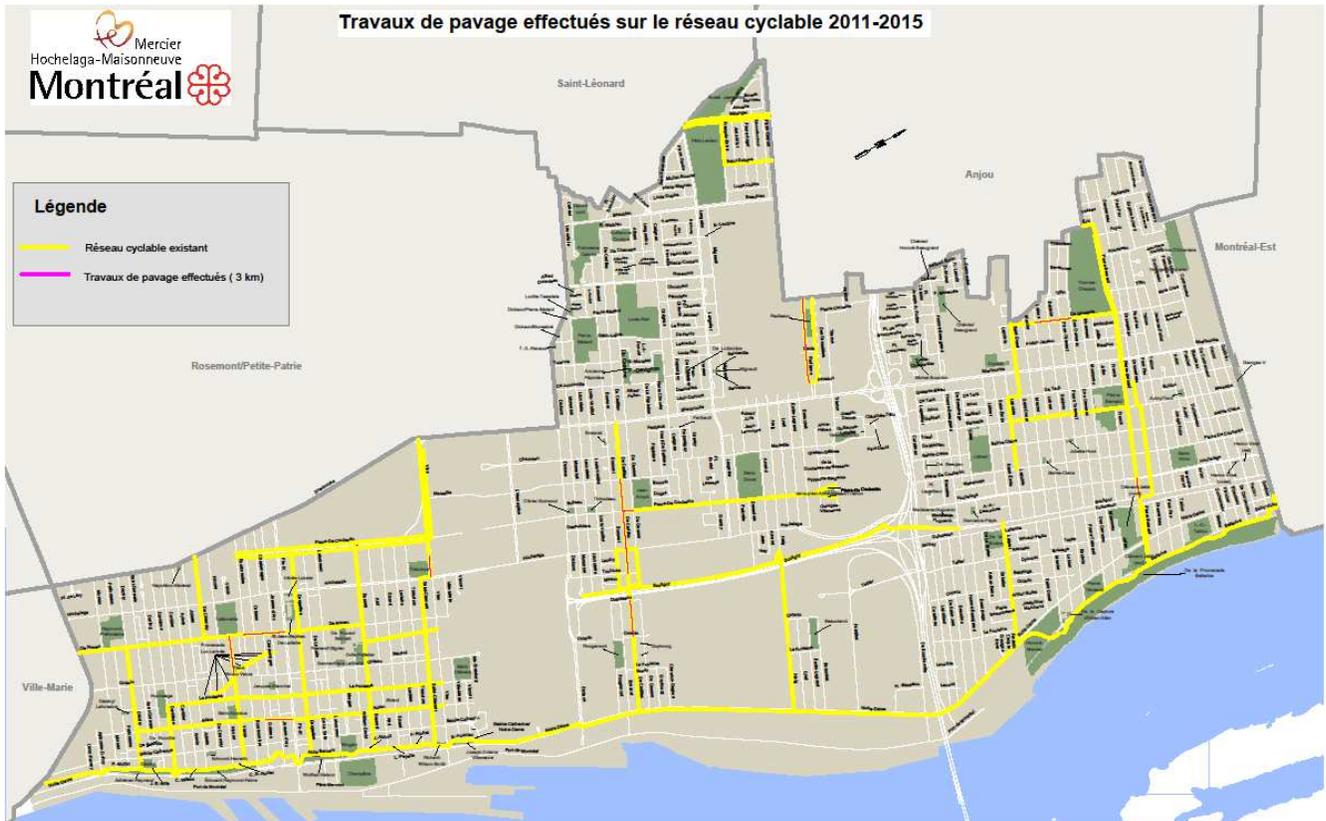
L'administration municipale, pour la période allant de 2011 à 2015, a embauché plus de 70 étudiants dont 20 étaient issus des minorités visibles et 2 des minorités ethniques pour des mandats divers concernant les sphères d'activités de l'arrondissement.

L'organisme partenaire YQQ responsable partenaire du programme Éco-quartier a embauché 64 jeunes, dont 21 (33 %) issus des communautés culturelles selon le décompte suivant pour les impliquer dans des activités dans le domaine de l'environnement :

- 2011 = Embauche de 14 jeunes âgés de moins de 30 ans + 4 issus des communautés culturelles
- 2012 = Embauche de 10 jeunes âgés de moins de 30 ans + 3 issus des communautés culturelles
- 2013 = Embauche de 14 jeunes âgés de moins de 30 ans + 5 issus des communautés culturelles
- 2014 = Embauche de 14 jeunes âgés de moins de 30 ans + 4 issus des communautés culturelles
- 2015 = Embauche de 12 jeunes âgés de moins de 30 ans + 5 issus des communautés culturelles

Annexe 1

Carte 1



Annexe 2

Programmes en développement social

		Entente Ville-MTESS Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Contrat de ville)	Prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue	Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans	Démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI)	Initiative montréalaise de soutien au développement social local (Tables locales)	Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem)
Début du prog.		2003	2009	2007	2007 RUI ME 2012 Nouvelle RUI Sud-ouest HM	1996 2006 Nouveau programme	1994 2003 Nouveau programme
Axes d'intervention		<p>1. Bâtir et intervenir dans un milieu de vie afin de prioriser le développement et l'intégration sociale de toutes les clientèles, plus particulièrement les clientèles isolées et vulnérables, et ce, de façon concertée.</p> <p>2. Les cibles spécifiques seront déterminées par les concertations locales dans chacun des quartiers. (Domaines d'actions et/ou par territoire prioritaire) Viser des aspects ou volets de la pauvreté ayant des liens avec la mission municipale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévention (DDS) ■ Recherche ■ Évaluation ■ Répression 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement social ■ Loisirs culturels ■ Activités physiques, sportives, plein air ■ Environnement développement durable 	Approche territoriale: En fonction des plans d'action locaux	Développement social local	Sécurité urbaine
Population(s) ciblée(s)		Familles et personnes pauvres et exclues socialement	Jeunes à risque d'adhésion aux gangs de rue	<ul style="list-style-type: none"> ■ Minorité visible ■ Communauté culturelle ■ Zones défavorisées 	Citoyens des territoires visés	Citoyens montréalais	Citoyens montréalais
Budget annuel	2011		69 999 \$	17 059 \$	134 100 \$ (RUI Mercier-Est)	50 699 \$	228 400 \$

		Entente Ville-MTESS Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Contrat de ville)	Prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue	Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans	Démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI)	Initiative montréalaise de soutien au développement social local (Tables locales)	Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem)
Comité de suivi/ d'orientation		476 182 \$ (19 projets)	(3 projets)	(4projets)		(3 tables de quartier)	
	2012	482 431 \$ (17 projets)	69 960 (5 projets)	17 600 \$ (5 projets)	190 350 \$ (RUI Mercier-Est)	50 699 \$ (3 tables de quartier)	228 400 \$
					100 000 \$ (RUI Hochelaga)		
	2013	479 312 \$ (23 projets)	69 990 \$ (3 projets)	17 602 \$ (3 projets)	134 100 \$ (RUI Mercier-Est)	99 839 \$ (3 tables de quartier)	228 400 \$
					100 000 \$ (RUI Hochelaga)		
	2014	481 847 \$ (19 projets)	69 990 \$ (3 projets)	17 602 \$ (3 projets)	134 100 \$ (RUI Mercier-Est)	99 839 \$ (3 tables de quartier)	234 568 \$
					100 000 \$ (RUI Hochelaga)		
	2015	450 329 \$ (23 projets)	69 990 \$ (3 projets)	17 602 \$ (3 projets)	96 151 \$ (RUI Mercier-Est)	99 839 \$ (3 tables de quartier)	234 568 \$
					88 368 \$ (RUI Hochelaga)		
			Comité Ville / MTESS Ville-centre / DDS Arrondissement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité Ville / gang de rue - Ville-centre / DDS - Table en sécurité urbaine MHM - SPVM 	Ville-centre / DDS Arrondissement	<ul style="list-style-type: none"> - Comité local de revitalisation (CLR) - Ville-centre / DDS 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité de pilotage - CMTQ - Ville-centre / DDS - Centraide - DSP - Arrondissement - CIUSS

